



Mesdames et Messieurs les élus-es,

CONSEIL MUNICIPAL

(Conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du CGCT)

Madame la Conseillère Municipale, Monsieur le Conseiller Municipal,

Vous êtes invité(e) à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera :

Le Lundi 16 septembre 2024 à 19 heures

Dans la salle de l'Amitié, Place de Roaldès du Bourg.

Ordre du jour :

PROCÈS-VERBAL :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2024.

DÉLIBÉRATIONS :

- I – FINANCES : Admissions en non-valeur et admissions en créances éteintes
- II – FINANCES : Délégations du conseil municipal au Maire - actualisation
- III – FINANCES : Adoption d'une convention au titre du fonds de concours métropolitain au bénéfice des projets communaux participant à la tenue des objectifs métropolitains de résilience et de réduction des gaz à effet de serre.
- IV – FINANCES : Adoption d'une convention de fonds de concours entre Toulouse Métropole et la commune de Seilh : modification de la place de la mairie – Roaldès du Bourg
- V – FINANCES : Approbation du projet de plaine Ludo-sportive sur le lot C2 de la ZAC Laubis
- VI – URBANISME : Autorisation de signature de l'acte pour l'acquisition du Lot C2 de la ZAC Laubis :
Projet de plaine Ludo-sportive
- VII - URBANISME : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole : Avis sur le projet de PLUi-H arrêté en conseil métropolitain le 20.06.2024.
- VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Dispositif de dérogation au repos dominical dans le commerce de détail pour l'année 2025
- IX - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Approbation du règlement d'attribution des subventions aux associations seilhoises
- X – RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des emplois de la collectivité au 01/10/2024

INFORMATIONS DONNÉES AUX ÉLUS(ES) RELATIVES AUX DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS REÇUES DU CM CONFORMEMENT AUX ARTICLES
L.2122-22 ET L.2122-23 DU CGCT

INFORMATIONS DONNÉES AUX ÉLUS(ES) RELATIVES AUX DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS VOTÉS AU BUDGET 2024

QUESTIONS ORALES

Fait à SEILH, le 11 septembre 2024

Le Maire,

Didier CASTER

